

**Commission de la présidence du conseil**

Orientations concernant le service de halte-garderie à l'hôtel de ville lors de la période de questions du public au conseil municipal

Rapport d'étude et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal

Séance du 15 avril 2019



## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions  
et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 15 avril 2019

### **La Commission :**

#### **Président**

*Mme Cathy Wong*  
Arrondissement de Ville-Marie

#### **Vice-présidents**

*M. Sterling Downey*  
Arrondissement de Verdun

*M. François Limoges*  
Arrondissement de Rosemont–La Petite-  
Patrie

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Andrée Hénauld*  
Arrondissement d'Anjou

*M. Normand Marinacci*  
Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-  
Geneviève

*M. Peter McQueen*  
Arrondissement de Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce

*M<sup>me</sup> Suzie Miron*  
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-  
Maisonneuve

*M<sup>me</sup> Sue Montgomery*  
Arrondissement de Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce

*M<sup>me</sup> Chantal Rossi*  
Arrondissement de Montréal-Nord

*M. Aref Salem*  
Arrondissement de Saint-Laurent

*Mme Lise Zarac*  
Arrondissement de LaSalle

Mme Valérie Plante  
Mairesse de Montréal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

Dans le cadre du droit d'initiative dont la Commission de la présidence du conseil dispose pour étudier différents dossiers, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission, le rapport d'étude et les recommandations à la suite de l'étude menée sur le sujet du service de halte-garderie offert à l'hôtel de ville dans le cadre de la période de questions du public au conseil municipal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Cathy Wong  
Présidente

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
MÉTHODOLOGIE.....	5
ANALYSE DE LA COMMISSION.....	6
CONCLUSION .....	6
ANNEXE 1 .....	7
RECOMMANDATIONS.....	7

## INTRODUCTION

À la suite de l'annonce de la fermeture en janvier 2019 de l'entreprise connue sous le nom de PopUpCamp, la Commission de la présidence du conseil a étudié les différentes modalités entourant la mise en place de ce service de halte-garderie, offert depuis avril 2016 lors de la période de questions du public des séances du conseil municipal. Depuis, les services d'un nouveau fournisseur ont été retenus sur une base mensuelle.

Il est à noter qu'une campagne de promotion de mai à décembre 2018 visait à mettre en valeur l'ensemble des services offerts ainsi que la période de questions du public au conseil de ville. De plus, une consultation publique sur la période de questions du public par la Commission de la présidence du conseil est actuellement en cours depuis mars et se poursuivra jusqu'en mai 2019 en parallèle avec le déménagement de l'hôtel de ville vers l'Édifice Lucien-Saulnier.

Finalement, un avis favorable du Conseil des Montréalaises datant de 2017 recommandait le maintien de ce service et sa promotion plus soutenue, notamment (R-3).

Le service de halte-garderie est offert **gratuitement** lors de la séance du conseil municipal du lundi soir, entre 17 h et 22 h (fermeture à 20 h 30 s'il n'y a pas d'enfants sur place). Il est également offert le mardi, si la séance se prolonge au lendemain, entre 8 h 30 et 10 h 30. Si un enfant est présent, le service est prolongé jusqu'au levé de la séance.

Le service est disponible **sans réservation** et est offert par des éducateurs professionnels bilingues (français / anglais). À leur arrivée, les parents doivent remplir un court formulaire afin d'encadrer la sécurité alimentaire, l'accès à l'enfant et s'assurer du bien-être de ce dernier. Le parent doit prévoir les aliments, les couches et crèmes au besoin.

La halte-garderie temporaire est aménagée au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et occupe deux espaces. Une salle familiale avec fauteuils, tables, coin dodo et lavabo et un espace additionnel dédié aux jeux. Rappelons que l'hôtel de ville est membre depuis septembre 2015 de la route du lait de Nourri-Source Montréal afin de soutenir l'allaitement maternel dans les lieux publics.

## MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre d'une séance de travail, tenue le 27 février dernier, Mme Marie-Eve Bonneau, adjointe à la présidence du conseil, du Bureau de la présidence a exposé les détails de ce dossier. Ainsi, les commissaires ont pu recevoir une présentation complète du dossier, incluant les coûts et les statistiques de fréquentation de ce service.

D'abord, en ce qui a trait au rapport coût versus fréquentation, le tableau ci-dessous montre que les coûts annuels d'une année de service sont inférieurs à 10 K\$ et que seulement six enfants ont fréquenté la halte-garderie en 2018.

Année	\$	Nombre enfants
Avril à décembre 2016	5 057,26 \$	10* enfants
2017	8 671,10 \$	5 enfants
2018	6 866,68 \$	6 enfants

\* : Dont 9 enfants lors des deux premières séances pour l'ouverture officielle.

Le Bureau de la présidence du conseil a soumis les quatre propositions ci-dessous à la Commission :

**Option 1**

- Maintenir le service avec un nouveau fournisseur.

**Option 2**

- Service sur réservation, plus de 2 demandes de citoyen.es différentes reçues avant le vendredi midi de la séance.

**Option 3**

- Rembourser les frais de garde d'enfant aux parents (modèle en vigueur à l'hôtel de ville de Québec et dans les trois conseils consultatifs de Montréal pour les membres). Le taux horaire en vigueur est actuellement de 13 \$ de l'heure.

**Option 4**

- Mettre fin au service d'halte-garderie.

Puis, les commissaires ont pu échanger concernant l'avenir de ce service dans le contexte du déménagement de l'hôtel de ville dans l'Édifice Lucien-Saulnier et de son retour après les travaux en 2022.

## **ANALYSE DE LA COMMISSION**

Aux termes des échanges des commissaires concernant les différentes options proposées, il a été convenu de retenir deux options, la deuxième et la troisième et de les recommander au conseil municipal :

**Option 2**

- Service sur réservation, à condition que plus de 2 demandes distinctes aient été reçues avant le vendredi midi précédant la séance du conseil.

**Option 3**

- Rembourser les frais de garde d'enfant aux parents (modèle en vigueur à l'hôtel de ville de Québec et dans les trois conseils consultatifs de Montréal pour les membres). Le taux horaire en vigueur est de 13 \$ de l'heure.

Ainsi, les services du fournisseur pourront être retenus de manière ponctuelle lorsque le nombre de demandes le justifiera. De plus, en tout temps, les parents qui souhaiteraient plutôt retenir des services de gardiennage à leur domicile pourraient également le faire. Par conséquent, les frais de garde engagés pour prendre part à la période de questions du public au conseil municipal seraient remboursés, sur demande et sur présentation d'une pièce justificative tel qu'un formulaire gouvernemental attestant de l'enfant à charge, et ce au taux horaire en vigueur et mis à jour d'année en année pour ce type de services, et ce, tel que cela se fait à la Ville de Québec.

## **CONCLUSION**

La Commission est d'avis que ces deux modalités de service de garde combinés, la halte-garderie sur site, offerte sur demande, et le gardiennage à domicile, permettent de mieux répondre aux objectifs de conciliation des responsabilités familiales en vue de participer à la vie démocratique de Montréal. Les commissaires souhaitent que la Ville continue d'innover en facilitant encore davantage la participation des parents à la vie démocratique de Montréal et soumet, par conséquent, les deux recommandations suivantes au conseil.

## ANNEXE 1

### RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude de l'offre de service de halte-garderie au conseil, la Commission de la présidence du conseil remercie les commissaires et les fonctionnaires qui l'ont accompagnée dans le cadre de ce mandat d'initiative et qui ont alimenté sa réflexion. La Commission soumet les deux recommandations suivantes au conseil municipal :

*Attendu que la période de questions du public se déroule en soirée le lundi;*

*Attendu que les parents peuvent préférer faire garder les enfants à la maison, notamment en raison de l'heure tardive à laquelle la période de questions du public peut se terminer pour les enfants en bas âge;*

*Attendu que le nombre d'enfants par séance du conseil ne permet pas toujours de justifier la présence du service de halte-garderie sur site;*

*Attendu l'importance pour la Ville de Montréal d'offrir des services permettant de concilier la vie familiale et la vie démocratique, notamment pour favoriser la participation à la période de questions du public,*

La Commission recommande au conseil municipal :

#### **R-1**

DE MAINTENIR L'OFFRE du service de halte-garderie sur place, sur réservation seulement, et ce, à condition que plus de deux demandes distinctes aient été reçues avant le vendredi midi précédant la séance du conseil.

#### **R-2**

REMBOURSER les frais de garde d'enfant aux parents qui s'inscrivent pour prendre part à la période de questions du public et qui en font la demande, et ce, sur présentation d'une pièce justificative (formulaire gouvernemental attestant de l'enfant à charge).

\*\*\*\*\*